

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.11.2024 à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau
--

Secrétaire de séance : Nicolas TRUPHEME

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, M. Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Françoise BOUDIER, Mr Thibaut ELAPHOS, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Géraldine COULAUD, Mr Christian BERNARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : **Mme Liliane CANDY, Mr Jérôme FOURNIER et M. Jérôme BONNET**

Procurations : Mme Liliane CANDY à Mr Florent MARTIN et Mr Jérôme FOURNIER à M. Nicolas TRUPHEME

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de la rénovation énergétique de l'ancienne école et d'un logement

M. le Maire explique qu'après avoir consulté plusieurs cabinets d'architecte, il propose l'offre unique de l'Atelier Armand, Architecte à Le Poët et le bureau CET d'un montant de 12 100 € HT. Il précise que ces travaux estimés à 176 330 € sont financés en partie par la DETR 2023 pour 52 899 €, la Région Sud pour 80 000 €, l'autofinancement s'élève à 43 431 €.

Adopté à l'unanimité.

2/ Attribution du marché de travaux pour la rénovation de la salle polyvalente – Choix de l'entreprise pour la pergola

M. le Maire explique à l'assemblée qu'après avoir consulté plusieurs entreprises, il propose l'offre de la société ALPES BORASO ALU de Laragne-Montéglin pour un montant de 21 658.33 € HT. Il précise que pour ces travaux de pergola, le Département participe à hauteur de 30 %.

Adopté à l'unanimité à l'exception de Mme Géraldine Coulaud qui s'est retiré du vote

3/ Attribution du marché de fournitures pour la rénovation de la salle polyvalente – choix des entreprises pour la fourniture d'électroménager

M. le Maire expose à l'assemblée qu'après avoir consulté plusieurs entreprises, il propose l'offre de l'entreprise ALTECC de Gap, fournisseur d'électroménager pour un montant HT de 14 323.02 €.

Adopté à l'unanimité

4/ Charges scolaires et périscolaires des enfants fréquentant les services communaux de Laragne-Montéglin – conventions à passer

M. le Maire donne lecture des conventions à passer avec la commune de Laragne-Montéglin pour les services scolaires et périscolaires. L'assemblée accepte les charges de ces services et dit que la validité de ces conventions est de trois ans.

Adopté à l'unanimité

5/ Questions diverses

A/ Dissolution du budget annexe du lotissement de la Clorisse (414) au 31.12.2024 et décision modificative au budget général 27301

M. le Maire explique la nécessité de clôturer le budget annexe du lotissement de la Clorisse au 31.12.2024 et de transférer le lot n° 1 à la commune. Le transfert se fera par une décision modificative au budget général (Article 2315/37 : - 38 000 € et Article 2111/11 : + 38 000 €) afin de transférer le coût du lot n° 1 qui devient propriété de la commune d'Upaix.

Adopté à l'unanimité

B/ Clôture de l'obligation de TVA du budget annexe du lotissement de la Clorisse au 31.12.2024.

M. le Maire explique qu'étant donné que la budget annexe du lotissement de la Clorisse sera clôturé au 31.12.2024, l'obligation de TVA sera également éteinte au 31.12.2024.

Adopté à l'unanimité

Séance close à 20h30

Le Maire, Florent MARTIN

